

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article2475>

Y'a pas de charges sociales...

- Regards -

Date de mise en ligne : lundi 28 février 2011

Description :

Reprise d'un coup de gueule de Gérard Filoche fort pertinent dans les débats actuels notamment celui des négociations assurance-chômage

Rencontres Sociales

Reprise d'un coup de gueule de Gérard Filoche fort pertinent dans les débats actuels notamment celui des négociations assurance-chômage

Ca commence à bien faire, cette sempiternelle litanie contre « les charges » qui pèseraient sur les entreprises... En fait, elle reçoivent 60 milliards d'euros par an « d'aides » à l'emploi et la Cour des comptes affirme qu'il n'a jamais été prouvé que cela avait créé un seul emploi. Les « entrepreneurs » si chers à Madame Parisot sont bel et bien des « assistés » : 6,5 milliards par-ci pour l'automobile, 40 milliards par-là pour les banques, 2,5 milliards pour les restaurateurs, Continental, Heuliez, ou les békés. Des milliards qui partent en stock-options pour des patrons qui se sont offert 58 % d'augmentation l'an passé.

S'il y a des « charges », ce n'est pas pour les entreprises, mais pour nous : les « exonérations de charges sociales », c'est nous les salariés en tant que citoyens qui les payons à la place des chefs d'entreprise, par l'impôt ! Ils clament aussi sur tous les tons qu'il faut « alléger les charges sociales » sur les salaires. Mais cela n'existe pas les « charges sociales sur les salaires » ! C'est une pure invention idéologique des néolibéraux, du patronat.

Dans aucun texte de loi, on ne lit qu'il y a des « charges ». Regardez vos feuilles de paie (si elles sont juridiquement conformes) : ce qu'il y a, c'est un « salaire brut » en haut et un « salaire net » en bas. Expliquez-le autour de vous : dans les deux cas, c'est du « salaire ». Un « salaire net » qu'on touche et qu'on consomme tout de suite. Et ce « salaire brut » est constitué d'une partie de « cotisations sociales » : c'est une part de salaire socialisé, mutualisé, mise dans un pot commun, et redistribuée à chacun selon ses besoins. C'est-à-dire que chacun cotise pour celui qui est dans le besoin lorsqu'il est malade, en accident du travail ou maladie professionnelle, au chômage, en charge de famille nombreuse, en difficulté de logement, ou encore en retraite. Les libéraux haïssent cela. Cette part de salaire mutualisée, c'est pourtant ce qu'il y a de plus beau en France, de plus solidaire, de plus fraternel, de plus protecteur, ce n'est pas une « charge sociale » c'est du bonheur social ! Mais ils appellent cela une « charge » pour rendre confuse, et discréditer la perception de ce bonheur. Ils disent « allégeons les charges sociales » mais c'est une manipulation pour dire « allégeons les salaires bruts ».

J'ai reçu un salarié qui m'a dit : « mon patron me licencie parce qu'il a trop de charges ». J'en aurai pleuré . Croyait-il que son salaire était trop élevé ? Nul ne lui avait expliqué que son « brut » était du salaire indirect ou différé ? Même s'il ne le touchait pas tout de suite, c'était encore plus précieux : sa vie en dépendrait tôt ou tard. Demain à l'hôpital. Demain au chômage. Demain en retraite. Par exemple, le système de retraite par répartition, ce n'est pas une épargne (ouf, car sinon nos retraites seraient parties avec Madoff ou Lehman - Brothers) mais c'est une part de salaire versée en temps réel par ceux qui travaillent chaque mois pour assurer la retraite de nos aînés. En temps de crise, c'est ce salaire mutualisé qui résiste le mieux, cent mille fois plus que les finances des assurances et des banques.

Mais c'est précisément ces cotisations-là que Sarkozy s'acharne à bloquer ! Il préfère n'importe quoi en guise de diversion, des primes pour l'emploi, l'intéressement, la participation, l'épargne salariale, la prime au fuel, la prime au transport, la prime de rentrée, plutôt que la hausse de salaire, alors que seule cette dernière remplit les caisses socialisées de la protection sociale.

Gérard Filoche